

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES**

**Séance du 30 juin 2017**

<b><u>Nombre de conseillers</u></b>	
- en exercice	11
- présents	8
- votants	8
- absents	3
- exclus	0

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

**Etaient présents :** AURIERES Raymond, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, ROUANET Pascal, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.* **Etaient absents/excusés :** BREHAULT Thomas, Lucette CARSAC, SEBAA Stéphane, Monsieur Michel FERRAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n°  
CM30062017-02

**OBJET**

**Signature d'une convention de délégation de compétence pour le transport scolaire AO2 avec le Conseil Régional.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de PLANIOLES est « l'organisateur » (agissant en tant qu'organisateur de second rang, avec le Conseil Régional « l'autorité organisatrice » agissant en tant qu'organisateur de premier rang), des Services de Transport Scolaire.

Il convient de passer une convention de délégation de compétence (de la Région aux Communes) entre le Conseil Régional et la Commune de PLANIOLES, définissant les modalités de ce service, pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'AUTORISER le Maire à signer la convention TRANSPORTS SCOLAIRES de délégation de compétence de la Région aux Communes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,  
A Planioles, le 7 juillet 2017

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 10/07/2017  
et publication ou  
notification  
du 10/07./2017*

Le Maire,  
Raymond AURIERES.